

TABLEAU DES SIGNATURES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2026

À 19 h 00

Ordre du jour :

I. FINANCES

- Compte Financier Unique 2026 - Approbation
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Programmation travaux d'investissement 2026
- Vote des taux 2026
- Mouvements de crédits au titre de la fongibilité
- Budget primitif 2026 - Vote

II. PERSONNEL COMMUNAL

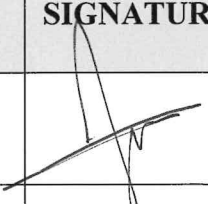
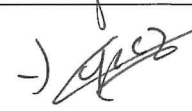
- Avenant n°2 à la convention pour l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL

III. DIVERS

Date d'envoi de la convocation : 16/04/2026

Date d'arrêt du Procès-Verbal : 05/06/2026

Signatures :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE	OBSERVATIONS
LAVOINE	Bastien	Maire		
LOPEZ	Yannick	Secrétaire		

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8 - Présents : 13 - Votants : 14

Présents : Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Évelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès.

Excusés : Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc (*donne pouvoir de vote à Sylvestre Évelyne*)

Secrétaire : Lopez Yannick

ORDRE DU JOUR :

I. FINANCES

- Compte Financier Unique 2025 - Approbation
- Affectation du résultat de fonctionnement 2025
- Programmation travaux d'investissement 2026
- Vote des taux 2026
- Mouvements de crédits au titre de la fongibilité
- Budget primitif 2026 - Vote

II. PERSONNEL COMMUNAL

- Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

III. DIVERS

Sur proposition Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27/03/2026.

M. le Maire quitte la Salle du Conseil.

I. FINANCES

1) Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 - M57 : Vu les articles L.1612-21 à L.1612-41 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; Vu le Code des Juridictions Financières ; Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 Juin 2025 relative à la généralisation du Compte Financier Unique ; Vu le décret n°2025-1428 du 30 Décembre 2025 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ; Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote. M. Jean-Marc SOULIÉ, 1^{er} Adjoint, président de séance, présente le Compte Financier Unique. Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

CONSIDÉRANT : Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2025, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 dressé par M. le Maire : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, Adopte le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération, Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	421 696.41 €	247 714.94 €	669 411.35 €
Dépenses	434 314.02 €	218 240.13 €	652 554.15 €
Résultat Exercice 2025	- 12 617.61 €	29 474.81 €	- 16 857.20 €
Report Résultat 2024	259 594.84 €	- 91 206.10 €	168 388.74 €
Résultat de Clôture Exercice 2025	246 977.23 €	- 61 731.29 €	185 245.94 €
Solde Restes à réaliser	0.00 €	- 20 200.00 €	- 20 200.00 €
Résultat Cumulé 2025	246 977.23 €	- 81 931.29 €	165 045.94 €

(Délibération 13 Présents : 12 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 - Le Maire ne prend pas part au vote)

M. le Maire revient dans la Salle du Conseil.

2) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 : Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de clôture de 246 977.23 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice : - 12 617.61 €

B - Résultats antérieurs reportés : 259 594.84 €

C = A + B Résultat à affecter : 246 977.23 €

D - Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 61 731.29 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement : - 20 200.00 €

F = D + E Besoin de financement : - 81 931.29 €

AFFECTATION (G+H)

1) G - Affectation en réserves R 1068 en investissement : 81 931.29 €

2) H - Report en fonctionnement R 002 : 165 045.94 €

(Délibération 14 Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

3) Programmation travaux d'investissement 2026 :

TRAVAUX OU ACQUISITIONS BUDGET GÉNÉRAL	MONTANT TTC PRÉVU AU B.P.	SUBVENTIONS
Terrains		
R.D. 925 - Sécurisation piéton	4 000.00 €	
Chemin des Écureuils	1 600.00 €	
Chemin des Écureuils - Régularisation élargissement	4 600.00 €	
R.D. 925 - Dévoisement accès Cœur de Plaine (OAP 1)	9 000.00 €	
Route des Moisseaux (n°812)	3 800.00 €	
Divers	10 000.00 €	
Alpage		
Installation tuyaux	1 500.00 €	
Bâtiments		
Réhabilitation abris-bus et ses abords en local associatif		10 000.00 €
Chaufferie biomasse - Mairie / Logements / Salle Sous la Mairie	3 200.00 €	74 700.00 €
École / Salle (Accueil Périscolaire - Changement mode chauffage)		75 700.00 €
École / Installation système alerte incendie et PPMS	5 000.00 €	
Église Restauration réhabilitation	6 300.00 €	
Chalet du Séchon - Panneaux solaires	3 000.00 €	
Voirie		
Aménagement piéton - Création barrière P.M.R.		7 900.00 €
R.D. 925 - Sécurisation Sous les Côtes / Limite Grignon	12 000.00 €	
Sécurisation Carrefour Auberge	119 500.00 €	86 500.00 €
Divers	50 230.00 €	
Route du Cachon	34 500.00 €	21 000.00 €
Incendie		
Hydrants	3 500.00 €	
Réseaux d'électrification		
Extension	2 000.00 €	
Matériels		
Ordinateur Mairie	800.00 €	
Lave-vaisselle Accueil périscolaire	1 500.00 €	
Tronçonneuse	1 300.00 €	
Plaque vibrante	2 000.00 €	
Tondeuse	2 000.00 €	

4) Vote des taux des impôts directs locaux 2026 : M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.50 %
- taxe d'habitation : 8.41 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.50 %
- taxe d'habitation : 8.41 %

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

(Délibération 15 Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

5) Mouvements de crédits au titre de la fongibilité : Le Maire expose que le C.M. peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, le C.M. autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

6) Budget Primitif 2026 - Vote : Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 préparé lors de la réunion de la commission des finances du 13/04/2026, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	534 910.00 €	534 910.00 €
Section d'investissement	356 640.00 €	356 640.00 €
TOTAL	891 550.00 €	891 550.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vu l'avis de la commission des finances du 13/04/2026,

Vu le projet de budget primitif du 13/04/2026, Approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	534 910.00 €	534 910.00 €
Section d'investissement	356 640.00 €	356 640.00 €
TOTAL	891 550.00 €	891 550.00 €

(Délibération 16 Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

II. PERSONNEL COMMUNAL

1) Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL : M. le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les Centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} Janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites,

les tarifs applicables, à compter du 1^{er} Janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés et trois nouveaux process ont été intégrés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 07/09/2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2022,

Vu l'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} Janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, révisant les tarifs d'intervention du Centre de gestion de la Savoie en matière de retraite et intégrant trois nouveaux process,

Approuve l'avenant n° 2 susvisé et annexé à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1^{er} janvier 2026.

(Délibération 17 Présents : 13 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

III. DIVERS

- Archivage documents :

Mme CASSASSOLLES des Archives Départementales viendra le Mardi 26 Mai 2026 pour présenter la procédure d'archivage et de conservation des Mappes Sardes et des différentes archives historiques de la Commune.

- École :

1) Effectif : Une nouvelle élève est arrivée après les Vacances de Pâques. Ce qui fait que les effectifs se stabilisent un peu avec 28 élèves.

2) Sortie Scolaire en Montagne : L'ensemble des élèves de l'École partiront en refuge le 15 et 16 Juin 2026 à Saint François Longchamp. Pour préparer la classe d'Anne-Sophie, des balades sont prévues autour du village pour apprendre à se repérer, à s'orienter, et à lire une carte...

3) Sécurité : La réfection des alarmes incendie et intrusion est à prévoir lors des Vacances Scolaires d'Été.

- Église :

Point sur l'étude réalisée par l'architecte pour effectuer les futurs travaux de restauration de l'Église. Elle permettra de prévoir un budget et un phasage du chantier. Elle permettra aussi d'effectuer des demandes de subventions, de mécénats ou de partenariats pour limiter les coûts à la charge de la Commune.

- Alpage du Séchon :

Point sur les travaux à réaliser : installation de panneaux solaires, entretien des sources et du réservoir d'eau potable du Chalet Communal, installation d'un tuyau d'eau jusqu'au Plateau de Prarion pour les animaux...

- Travaux :

1) Eaux pluviales : Les travaux sur la Route du Cachon sont programmés pour cette année.

2) Bornes à incendie : Elles sont en cours de révision par les Employés Communaux.

- Raquette de retournement :

À la suite d'une vente de maison aux Moisseaux, la Municipalité en profite pour régulariser l'Emplacement Réserve n°11 (ER 11) avec l'acquisition de plusieurs terrains pour permettre la création d'une raquette de retournement au bout de la route.

- Élections Sénatoriales :

Elles auront lieu le Dimanche 27 Septembre 2026.

Il faut donc prévoir un Conseil Municipal le Vendredi 5 Juin 2026 (Date obligatoire) pour élire les Délégués Titulaires et Suppléants

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21H50.

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/2026

Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 05/06/2026

PUBLICATION : le 08/06/2026

Ainsi fait et signé par le Maire et le Secrétaire.

Le Maire,
Bastien LAVOINE.



Le secrétaire de séance,
Yannick LOPEZ.

